



En recommandant nos services à d'autres entreprises qui travailleront avec nous au moins 3 mois, vous allez bénéficier d'une réduction sur une de vos prochaines factures ou un cadeau.

## RÈGLEMENT DU PROGRAMME DE PARRAINAGE : RECOMMANDER UNE SOCIÉTÉ POUR ATERIMA WORK

### §1 Dispositions générales

Le programme "Recommander une société pour ATERIMA WORK" (ci-après "le Programme") est organisé par ATERIMA WORK composée de ATERIMA France SAS avec son siège au 11 rue Alexandre Mari 06300, Nice, et son partenaire ATERIMA EUROPE SP ZOO SP K avec son siège au 7M rue Puskarska, 30644 Cracovie (ci-après "l'ATERIMA WORK" ou "ATERIMA WORK").

### §2 Participation au programme

1. Le programme est une initiative interne d'ATERIMA WORK et est destiné aux entreprises utilisatrices collaborant avec ATERIMA WORK, qui peuvent recommander des entreprises qui recherchent des employés temporaires (ci-après "les Recommandants")
2. La participation au programme est volontaire et implique l'acceptation des règles de ce règlement.
3. Le programme consiste à recommander à ATERIMA WORK des entreprises intéressées par une collaboration et recherchant des employés temporaires, que peut employer ATERIMA WORK, en échange d'une remise ou d'un cadeau accordé pour les recommandations selon les termes définis ci-dessous.
4. ATERIMA WORK se réserve le droit de retirer le programme à tout moment.
5. La participation au programme se fait en fournissant à ATERIMA WORK les données personnelles suivantes du Partenaire : nom de l'entreprise, numéro de contact et coordonnées de la personne intéressée par la collaboration. Les Recommandants transmettent le numéro de téléphone d'ATERIMA WORK au Partenaire pour qu'il puisse prendre contact avec ATERIMA WORK.
6. Un seul Recommandant peut recommander un Partenaire donné. En cas de plusieurs recommandations pour le même Partenaire, l'attribution de la remise sera déterminée par l'ordre des soumissions à ATERIMA WORK. Les Recommandants peuvent recommander un nombre illimité de Partenaires dans le cadre du programme.
7. Une recommandation est considérée comme réussie si les conditions suivantes sont remplies simultanément :
  - ➊ Le Recommandant fournit à ATERIMA WORK les coordonnées du Partenaire, afin qu'ATERIMA WORK sache que la recommandation vient du Recommandant ;
  - ➋ Le Partenaire recommandé entame une collaboration avec ATERIMA WORK, c'est-à-dire passe une commande de personnel temporaire pendant la durée du programme ;
  - ➌ Le Partenaire recommandé confirme avoir été recommandé par le Recommandant donné.



8. Pour chaque recommandation réussie d'un Partenaire, le Recommandant peut recevoir, selon le type de recommandation :
- ➔ Une réduction de 200 euros en cas d'embauche de 1 à 2 employés pour au moins 3 mois
  - ➔ Une réduction de 400 euros en cas d'embauche de 3 à 4 employés pour au moins 3 mois
  - ➔ Le tout dernier smartphone Apple iPhone 15 ou Samsung Galaxy S23 en cas d'embauche de plus de 5 employés pour au moins 3 mois

### § 3 Données personnelles

1. ATERIMA WORK est l'administrateur des données personnelles des Partenaires recommandés, dans la mesure nécessaire à la réalisation du présent programme.
2. Le Recommandant fournira au Partenaire les informations suivantes :
  - ➔ l'administrateur des données personnelles est ATERIMA WORK composée de ATERIMA France SAS avec son siège au 11 rue Alexandre Mari 06300, Nice, et son partenaire ATERIMA EUROPE SP ZOO SP K avec son siège au 7M rue Puzkarska, 30644 Cracovie
  - ➔ les données personnelles sont traitées dans le but de réaliser le Programme "Recommandez une société pour ATERIMA WORK",
  - ➔ les données des Partenaires sont traitées pour la durée du Programme,
  - ➔ les données des Partenaires sont traitées sur la base du consentement volontaire, transmis au Recommandeur, qui peut être retiré,
  - ➔ Partenaire a le droit d'accéder au contenu de ses données, de les corriger et de les supprimer, le droit de demander la limitation du traitement, le droit de transférer les données, ainsi que le droit de s'opposer au traitement des données et le droit de porter plainte auprès de l'autorité de contrôle,
  - ➔ la source des données personnelles est le Recommandeur,
  - ➔ pour obtenir toutes les informations concernant la protection des données personnelles, vous pouvez contacter ATERIMA WORK par e-mail : [daneosobowe@grupaaterima.pl](mailto:daneosobowe@grupaaterima.pl) / [privacy@aterima.fr](mailto:privacy@aterima.fr)

### § 4 Dispositions finales

1. Dans les domaines non réglementés par le Règlement, les dispositions légales pertinentes s'appliquent.
2. Le droit applicable à toutes les relations juridiques découlant de l'organisation et de la participation au Programme est le droit polonais.
3. Le Règlement est disponible pour les Recommandants au siège d'ATERIMA WORK et sur le site internet [www : https://www.aterima.fr/programme-de-recommandation](https://www.aterima.fr/programme-de-recommandation)
4. ATERIMA WORK a le droit de modifier le contenu du Règlement. Les modifications du Règlement sont considérées comme effectuées au moment de leur mise à disposition des Recommandants de la manière acceptée par ATERIMA WORK.
5. ATERIMA WORK n'est pas responsable des actions ou des omissions des Recommandants.
6. ATERIMA WORK est autorisé à mettre fin au Programme à tout moment, sans avoir à en indiquer la raison.

